

Article 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1.1. Tout dépôt de bien à la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ ou de commande de produits de la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf conditions particulières consenties par écrit par la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ au client.

1.2. Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

Article 2 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les documents remis à nos clients, tous les éléments du site internet de la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ, notamment les textes, commentaires, illustrations, images et plans reproduits sur ce site demeurent la propriété exclusive de la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents et doivent lui être rendus à sa demande. Nos clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents et/ou des éléments du site internet de la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ, et s'engagent à ne les divulguer à aucun tiers. Compte tenu des difficultés d'impression des documents édités par la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ, certaines différences dans les tons de décors ou couleurs de matières peuvent apparaître avec les produits vendus. La Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ ne serait être responsable de ces différences.

Article 3 – COMMANDES ET DÉPÔTS

Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur nos produits, et accepté par la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ. Les commandes transmises à la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ sont irrévocables pour le client, sauf acceptation écrite de notre part. Par dépôt, il faut entendre toute remise de bien par le client en vue de la réalisation de travaux notamment de réparation ou de rénovation. Toute demande de travaux à réaliser sur un bien, toute commande passée par un client est irrévocable. Si la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ accepte exceptionnellement l'annulation de la commande ou des travaux à effectuer sur un bien, une indemnité est appliquée correspondant à l'acompte versé à la commande ou à la demande de travaux, sans préjudice des dommages intérêts qui pourraient être réclamés au client.

Article 4 – LIVRAISONS ET FABRICATION

4.1. Délai

4.1.1. Les délais de fabrication et de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif. La Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ s'efforce de respecter les délais de fabrication, de réparation ou de rénovation et de livraison qu'ils indiquent à l'acceptation de la commande ou des travaux à réaliser sur un bien appartenant au client, en fonction du délai logistique de référence dans la profession, sauf force majeure, ou en cas de circonstances hors de son contrôle, tel que grèves, gel, incendie, tempête, inondation, épidémie, difficultés d'approvisionnement, sans que cette liste soit limitative. Les retards de fabrication et/ou de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande.

4.1.2. Tout retard par rapport aux délais indicatifs de fabrication, de réparation ou de rénovation et de livraison initialement prévus, ne saurait justifier une résiliation de la commande passée par le client et enregistrée par la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ ou des travaux demandés par le client et acceptés par la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ.

4.2. Risques

Le transfert des risques sur les produits vendus par la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ s'effectue à la remise des produits directement au client ou au transporteur.

4.3. Transport et emballage

La Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ ne prend pas en charge le transport de leur produit. A la demande expresse du client, la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ est susceptible de proposer le transport sur devis, du produit, de leur atelier en un lieu choisi par le client. Les produits de la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ sont emballés succinctement pour permettre à leur client de les retirer du lieu de leur achat. Ces emballages ne sont en aucun cas conçus pour assurer une protection optimale du produit permettant notamment le transport par un transporteur professionnel. La responsabilité de la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ ne pourra être mise en cause par le client ou l'un de ses mandataires pour un défaut d'emballage de leur produit. A la demande expresse du client, la Société MULTIFORMES -

THIERRY VIDÉ est susceptible de proposer d'emballer leur produit sur devis, pour permettre un transport groupé par un transporteur professionnel ou toute autre personne. Il appartient au client, en cas d'avarie des marchandises livrées ou de manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur qui a été choisi par la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ, après acceptation par le client du devis relatif au transport du produit. Si le produit est transporté par un transporteur choisi par le client, les réserves doivent être effectuées au transporteur et en copie pour information, à la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ. Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec AR dans les 3 jours de la réception auprès du transporteur choisi par la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ et dont copie sera adressée simultanément à la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ, conformément à l'article L. 133-3 du Code de Commerce ou directement si le transport est effectué par un transporteur choisi par le client, sera considéré accepté par le client.

4.4. Réception

4.4.1. Sans préjudice des dispositions à prendre par le client vis-à-vis du transporteur telles que décrites à l'article 4.3., en cas de vices apparents ou de manquants, toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, portant sur les produits livrés, ne sera acceptée par la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ que si elle est effectuée par écrit, en lettre recommandée avec AR, dans le délai de 3 jours prévus à l'article 4.3.

4.4.2. Il appartient au client de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés.

4.4.3. Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable exprès, écrit, de la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ, obtenu notamment par télécopie ou courrier électronique. Les frais de retour ne seront à la charge de la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ que dans le cas où un vice apparent, ou des manquants, est effectivement constaté par ces derniers ou leur mandataire. Seul le transporteur choisi ou agréé préalablement par la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ est habilité à effectuer le retour des produits concernés.

4.4.4. Lorsque après contrôle un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté par la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ ou son mandataire, le client ne pourra demander à la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ que le remplacement des articles non conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants aux frais de ceux-ci, sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande.

4.4.5. La réception sans réserve des produits commandés par le client couvre tout vice apparent et/ou manquant. Toute réserve devra être confirmée dans les conditions prévues à l'article 4.4.1.

4.4.6. La responsabilité de la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ ne peut en aucun cas être mise en cause pour faits en cours de transport, destruction, avaries, perte ou vol, même si elle a choisi le transporteur.

4.4.7. Aucune action en non-conformité ne pourra être engagée par le client plus de 3 jours après la livraison ou la mise en possession au client des produits. A défaut du respect de ces conditions, la responsabilité de la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ vis-à-vis du client, à raison d'un vice caché, ne pourra être mise en cause.

4.5. Suspension des livraisons

En cas de refus par le client du paiement comptant, la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ pourrait refuser d'honorer la (les) commande(s) passée(s), sans que le client puisse arguer d'un refus de vente injustifié, ou prétendre à une quelconque indemnité.

4.6. Refus de commande

Dans le cas où un client passe une commande la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ, sans avoir procédé au paiement de la (les) commande(s) précédente(s), la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ pourrait refuser d'honorer la commande et de livrer la marchandise concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Article 5 – OBJETS DÉPOSÉS ET COMMANDE NON RETIRÉE

En cas de dépôt d'objet pour tous travaux notamment de restauration, le client est informé que s'il ne s'acquitte pas des sommes dues la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ à l'occasion des réparations effectuées, après une mise en demeure de 30 jours restée infructueuse, la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ se réserve la possibilité de retenir le bien jusqu'à complet paiement et/ou d'ouvrir toute procédure judiciaire notamment de saisie vente pour être remboursée.

Article 6 – TARIF – PRIX

6.1. Tarif Notre tarif s'applique à tous nos clients, à la même date. Celui-ci pourra être revu à la hausse en cours d'année. Toute modification tarifaire sera automatiquement applicable à la date indiquée sur le nouveau tarif.

6.2. Prix

6.2.1. Nos prix sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la passation de la commande.

6.2.2. Ils sont calculés nets sans escompte.

6.2.3. Les retards de fabrication et de livraison n'emportent ni annulation, ni modification du contrat. Ils ne sauraient donner lieu à dommages et intérêts. Les clauses pénales figurant sur les documents commerciaux de nos clients nous sont inopposables.

6.2.4. Les délais d'exécution figurant dans une commande ne sont acceptés par la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ et ne l'engage, que sous les conditions suivantes : respect par le client des conditions de paiement et de versement des acomptes, absence de cas de force majeure, d'événements sociaux, politiques, économiques ou techniques entravant la marche de nos ateliers ou leur approvisionnement en composants, en énergie ou en matières premières.

Article 7 – MODALITÉS DE PAIEMENT

7.1. Paiement un acompte de 50 % du prix devra être versé à la commande par le client ce qui aura pour effet de lancer la fabrication du produit et le paiement du solde s'effectuera avant la livraison du produit ou préalablement à sa remise au transporteur.

7.2. Non-paiement En cas de non-paiement de l'acompte à la commande ou au dépôt et/ou du solde préalablement à la remise du produit au client ou au transporteur, la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ se réserve la possibilité de refuser de délivrer le produit. Si toutefois la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ accepte expressément de délivrer le produit alors que l'acompte et/ou le solde n'a ou n'ont pas été réglé(s), toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités fixées à une fois et demie le taux d'intérêt légal. En application de l'article L. 441-6 du Code de Commerce, ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant l'acquéreur que nous les avons portées à son débit.

7.3. Conservation de l'acompte Si le paiement de l'acompte a été réalisé par le client et que le solde du produit ou des travaux n'a pas été réglé à la remise du produit au client, la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ conserve à titre d'indemnité l'acompte qui a été versé par le client. En cas d'annulation de la commande ou des travaux et si l'acompte a été payé par le client, la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ conserve l'acompte à titre d'indemnité. En cas d'annulation de la commande et si exceptionnellement l'acompte n'a pas été versé par le client, une indemnité correspondant au montant de l'acompte devra être versée par le client à la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés au client.

Article 8 – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

8.1. Le transfert de propriété de nos produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de ceux-ci par le client, en principal et accessoires. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite, conformément à l'article L. 621-122 du Code de Commerce. Tout produit commandé et non retiré par le client après un délai de 6 mois et envoi d'une mise en demeure de 1 mois, pourra être vendu à un autre client. La Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ conserva l'acompte versé à la commande à titre d'indemnité.

8.2. De convention expresse, la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ pourra faire jouer la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession ou non du client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.

8.4. En cas d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation des biens, les commandes en cours seront automatiquement annulées, et la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ se réserve le droit de revendiquer les produits en stock.

8.5. La présente clause n'empêche pas que les risques des produits soient transférés à l'acheteur dès leur remise directement au client ou au transporteur conformément à l'article 4.2 des présentes.

8.6. A compter de la livraison, l'acheteur est constitué dépositaire et gardien desdites marchandises.

Article 9 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

9.1. Tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente et de leur interprétation, de leur exécution et des contrats de vente conclus par la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ, ou au paiement du prix, sera porté devant le Tribunal de commerce du siège de la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, et du paiement et le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

9.2. En outre, en cas d'action judiciaire ou toute autre action en recouvrement de créances par la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ, les frais de sommation, de justice, ainsi que les honoraires d'avocat et d'huissier, et tous les frais annexes seront à la charge du client fautif, ainsi que les frais liés ou découlant du non-respect par le client des conditions de paiement ou de livraison de la commande considérée.

Article 10 – RENONCIATION

Le fait pour la Société MULTIFORMES - THIERRY VIDÉ de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Article 11 – DROIT APPLICABLE

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française à l'exclusion de tout autre droit, et à titre supplétif, par la convention de Vienne sur la vente internationale des marchandises.